Gouvernement du Nunavut
Ministère de la Santé

Rapport annuel sur l'application de la *Loi sur la santé publique* 2020

Message du ministre

J'ai le plaisir de présenter à l'Assemblée législative le rapport annuel de 2020 sur l'application de la Loi sur la santé publique.

L'article 43(b) de la *Loi sur la santé publique* exige que le ministre prépare un rapport annuel dans les six mois suivant la fin de chaque année civile et le dépose à l'Assemblée législative au cours de la première séance de l'Assemblée après la préparation de chaque rapport.

Le rapport annuel répond à l'obligation de rendre compte à l'Assemblée législative des événements à signaler, des flambées épidémiques, des urgences de santé publique et des inspections réalisées en vertu de la *Loi sur la santé publique* au cours de l'année précédente.

Ce rapport marque la première année de production de rapports, depuis que le projet de loi 14, la *Loi sur la santé publique*, est entré en vigueur le 1er janvier 2020. La préparation et le dépôt du rapport annuel constituent une démarche importante pour assurer la transparence et la reddition de comptes envers les Nunavummiut.

Ce rapport porte sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Soumis respectueusement,

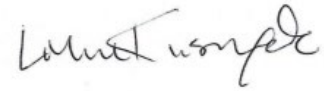

Hon. Lorne Kusugak
Ministre de la Santé

Urgences de santé publique

En vertu de la *Loi sur la santé publique*, l'administrateur en chef de la santé publique (ACSP) du Nunavut peut recommander qu'une urgence de santé publique soit déclarée si des mesures spéciales supplémentaires, comme des ordres de santé publique, sont nécessaires pour protéger la santé publique et prévenir ou atténuer les effets de l'urgence, ou gérer celle-ci.

Le 20 mars 2020, suivant la recommandation de l'ACSP, et en réponse à la COVID-19, le ministre de la Santé a déclaré un état d'urgence sanitaire. Depuis lors, l'ordre d'urgence de santé publique a été prolongé toutes les deux semaines.

Pour 2020, 19 ordres de santé publique prolongeant l'urgence de santé publique ont été donnés. Le dernier ordre prolongeant l'urgence de santé publique pour 2020 a été donné le 25 décembre 2020 jusqu'à la fin de la journée du 8 janvier 2021.

Pour prévenir la propagation de la COVID-19 au Nunavut, l'ACSP a également donné plusieurs ordres de santé publique, y compris des restrictions concernant les voyages, l'auto-isolement obligatoire, les établissements de restauration, ainsi que l'éloignement physique et les rassemblements. Les ordres de santé publique sont en place pour la durée de l'urgence de santé publique déclarée, et sont surveillés, revus et modifiés, le cas échéant.

Flambées épidémiques et événements à signaler

Conformément à la *Loi sur la santé publique*, les flambées épidémiques sont définies comme une grappe de cas d'une affection, généralement une maladie transmissible, qui est liée par une personne, un lieu ou un moment, et comprend des grappes de cas où aucune cause spécifique n'a été déterminée. Les événements à signaler sont définis comme l'apparition de maladies contagieuses et de zoonoses. Une zoonose est une maladie infectieuse qui a été transmise d'un animal à un être humain.

COVID-19

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, quatre (4) flambées épidémiques de COVID-19 ont été recensées au Nunavut (mine Hope Bay, Rankin Inlet, Arviat, Whale Cove). Le premier cas positif de COVID-19 a été signalé le 29 avril 2020 à Pond Inlet. Cependant, le 4 mai 2020, il a été déterminé que le résultat du test était un faux positif. De plus, le premier cas de COVID-19 au Nunavut a été recensé à Sanikiluaq, le 6 novembre 2020. Cependant, seuls deux (2) cas ont été signalés dans la collectivité et il n'y a pas eu de transmission communautaire, ce qui signifie que le contexte n'a pas été considéré comme une flambée épidémique au sens de *Loi sur la santé publique*.

Mine de Hope Bay :

Des cas positifs de COVID-19 ont été recensés à la mine de Hope Bay le 28 septembre 2020. En tout, 14 cas ont été recensés. La flambée épidémique a pris fin le 8 octobre 2020.

Rankin Inlet :

Un cas positif de COVID-19 a été recensé le 10 novembre 2020. En tout, 19 cas ont été recensés. La flambée épidémique a pris fin le 30 décembre 2020.

Arviat :

Un cas positif de COVID-19 a été recensé le 13 novembre 2020. En 2020, 222 cas ont été recensés. La flambée épidémique était toujours en cours le 1er janvier 2021.

Whale Cove :

Des cas positifs de COVID-19 ont été recensés le 17 novembre 2020. En 2020, 23 cas ont été recensés au total. La flambée épidémique était toujours en cours le 1er janvier 2021.

Syphilis

La flambée épidémique de syphilis au Nunavut a commencé en 2012, lorsque le taux de syphilis a atteint dix fois la moyenne nationale. La flambée épidémique qui a été déclarée en 2012 se poursuit, et la maladie est en augmentation au Nunavut, notamment dans la région de Kivalliq.

On y recense habituellement plus de 100 cas par année. Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, environ 43 cas de syphilis ont été enregistrés au Nunavut. Consultez le tableau ci-dessous pour en savoir plus.

Cas de syphilis par région de 2012 à 2020

Année	Qikiqtani	Kitikmeot	Kivalliq	Total
2012	30	< 5*	< 5*	30+
2013	59	< 5*	< 5*	59+
2014	94	< 5*	< 5*	94+
2015	37	8	23	68
2016	23	10	88	121
2017	16	6	87	109
2018	34	0	76	110
2019	63	0	45	108
2020	23	< 5*	20	43+

* En raison de la nature privée des informations et de la confidentialité, le chiffre exact n'est pas indiqué (et un + est ajouté pour en tenir compte dans le total).
Les chiffres peuvent être légèrement sous-estimés en raison du suivi requis pour certains cahiers de recherche formalisés.

Les équipes chargées des maladies transmissibles et de l'épidémiologie poursuivent leurs mesures d'intervention en cas de flambée épidémique de syphilis. Le ministère de la Santé a mis à jour les protocoles et les ressources de santé publique en réponse à la flambée épidémique et offre de l'information et de la formation continue aux professionnels de la santé sur la gestion des cas et la notification rapide des partenaires.

Le ministère de la Santé continue de participer à un comité de coordination des investigations des éclosions de syphilis (CCIES) afin d'adopter et de partager les pratiques exemplaires pour répondre à ce problème.

Coqueluche

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, une flambée épidémique de coqueluche a été observée à Sanikiluaq. On y a recensé 18 cas confirmés, et deux cas probables signalés entre mai et juillet 2020. La fin de la flambée épidémique a été déclarée en septembre 2020.

Zoonose

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, aucun cas de zoonose n'a été signalé.

Nombre d'inspections

Le ministère de la Santé s'engage à protéger et à promouvoir la santé publique par l'éducation, l'inspection régulière des installations et l'investigation des risques sanitaires environnementaux.
Au cours de la visite d'un agent en hygiène de l'environnement (AHE) dans la collectivité, toutes les installations publiques sont inspectées, les plaintes sont examinées et des informations pertinentes sont communiquées. Les inspections sanitaires environnementales des installations ont lieu deux fois par an, sans avis préalable.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, les AHE ont réalisé 27 visites dans les collectivités et inspecté 733 sites au total. Habituellement, les AHE visent deux visites des collectivités par année pour réaliser des inspections des sites. Depuis mars 2020, toutes les visites des collectivités et les inspections des sites ont abordé les questions liées à COVID-19. Au cours de ces visites, les AHE ont aidé le personnel de santé et les centres de santé en les informant, en les formant et en les aiguillant dans les activités de nettoyage afin de garantir que les sites respectent certaines directives associées aux procédures générales de nettoyage, notamment la désinfection de l'équipement, la communication avec le public (c.-à-d. les affiches imposant le port du masque, le nombre de clients dans les magasins, la mise en place d'un mode de déplacement à sens unique) et en encourageant la distanciation physique. Consultez le tableau ci-dessous pour obtenir un aperçu des inspections qui ont été réalisées en 2020.

Inspections réalisées par collectivité en 2020

Collectivité	Visites des collectivités	Nbre d'inspections de sites*
Qikiqtani		
Arctic Bay	Juin 2020	18
Clyde River	Mars 2020	5
Grise Fiord	Juin 2020	15
Igloolik	Septembre 2020	32
Iqaluit	La personne titulaire du poste est basée à Iqaluit et des inspections sont réalisées régulièrement.	143
Kimmirut	Janvier 2020 et août 2020	34
Kinngait	Juin 2020	30
Pangnirtung	La personne titulaire du poste est basée à Pangnirtung et des inspections sont réalisées régulièrement.	14
Pond Inlet	Mars 2020	13
Qikiqtarjuaq	Juillet 2020 et décembre 2020	3
Resolute Bay	Juin 2020	15

Sanirajak	Octobre 2020	29
	Nbre total d'inspections de sites pour Qikiqtani	**351**
Kivalliq		
Arviat	Mars 2020 et juin 2020	61
Baker Lake	Avril 2020 et septembre 2020	52
Chesterfield Inlet	Avril 2020	9
Coral Harbour	Mai 2020	11
Naujaat	Avril 2020 et octobre 2020	44
Rankin Inlet	La personne titulaire du poste est basée à Rankin Inlet et des inspections sont réalisées régulièrement.	54
Sanikiluaq	Février 2020 et mai 2020	42
Whale Cove	Mars 2020	22
	Nbre total d'inspections de sites pour Kivalliq	**295**
Kitikmeot		
Cambridge Bay	La personne titulaire du poste est basée à Cambridge Bay et des inspections sont réalisées régulièrement.	16
Gjoa Haven	Mai 2020	18
Kugaaruk	Avril 2020	16
Kugluktuk	Mai 2020	21
Taloyoak	Avril 2020	16
	Nbre total d'inspections de sites pour Kitikmeot	**87**
	Nbre total d'inspections de sites pour le Nunavut	**733**
** Le nombre d'inspections de sites correspond au nombre de fois où un site a été visité, et non au nombre total de sites dans une collectivité.*		